

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 29 FEVRIER 2024

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RESERVE FONCIERE

Annule et remplace la décision d'acquisition d'une réserve foncière du 3 juin 2024

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune de TINCHEBRAY-BOCAGE (Département de l'Orne)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la délibération du Conseil Municipal de la commune de Tinchebray-Bocage sollicitant le concours de l'EPF de Normandie pour la constitution d'une réserve foncière et s'engageant au rachat du bien dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelles cadastrées section AC n°581, 599, 857, 984, 985, 986, 988, 989, 990, 841, 692, 861p, d'une superficie globale d'environ 2 753 m ² , sises à Tinchebray-Bocage. La contenance de la partie de parcelle est à parfaire suivant extrait cadastral modèle 1 à recevoir.
POS/PLU :	Secteur Ua – centre historique ; Secteur Ub – densité intermédiaire Acquisition, à la demande de la commune de Tinchebray-Bocage, de parcelles principalement constitutives d'une friche urbaine. Cette acquisition intervient dans la perspective des travaux de désamiantage et de déconstruction du site qui seront réalisées par l'EPF de Normandie, dans le cadre de la convention Région Normandie / E.P.F. de Normandie 2022/2026.
PROJET :	Le projet envisagé est la résorption d'une friche urbaine, dans le cadre de la redynamisation du centre-bourg de Tinchebray Bocage. Les réflexions de la collectivité quant à la programmation subséquente portent sur une opération à vocation d'habitat et/ou de commerce et service.
COMITE D'ENGAGEMENT :	23 mai 2024 – Avis favorable avec une acquisition au plus près des travaux.
PROPRIÉTAIRES :	Commune de Tinchebray-Bocage
ÉVALUATION DOMANIALE :	Acquisition à l'euro symbolique
IMPUTATION :	OPE2024088 - 61 – TINCHEBRAY-BOCAGE « AV. DU LIEUTENANT ROBINSON / FRICHE CENTRE-BOURG » Enveloppe projet : 11 000 € HT

24 JUIN 2024

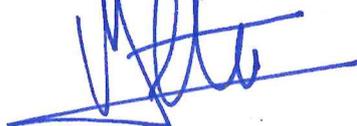
Le Directeur Général de l'EPF de Normandie,

Signé le 21-06-2024

Gilles GAL

✓ Certified by // yousign

Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales



Philippe LERAÎTRE

